

Les patients partenaires

Note de synthèse

Les patients partenaires s'imposent progressivement en France comme un acteur clé de la transformation du système de santé. Trouvant son origine au Canada, plus précisément au Québec, au tournant des années 2000, la notion de patients partenaires a été formalisée par l'Université de Montréal, en particulier par le [Centre d'excellence sur le partenariat avec les patients et le public](#) (CEPPP).

Depuis septembre 2025, le sixième cycle de certification de la HAS renforce la place accordée aux patients au sein des établissements de santé, en faisant de la prise en compte de leur satisfaction et de leur expérience un critère impératif. Est également promue une implication plus importante des patients partenaires et des associations dans la conception des parcours de soins.

Cette nouvelle forme d'engagement des patients est une manière nouvelle d'appréhender la démocratie en santé, dans un mouvement de reconnaissance de la complémentarité des savoirs expérientiels, avec les professionnels de santé et les représentants des usagers. Les patients partenaires ou usagers partenaires ont vocation à s'intégrer au sein des services, dans un objectif notamment d'amélioration des parcours, des prises en charge et de l'expérience vécue par les patients.

Définition

Le **patient partenaire** est une personne atteinte d'une pathologie, souvent chronique, qui, grâce à son expérience personnelle de la maladie, devient progressivement capable de prendre des décisions de santé éclairées et de s'engager, de façon active et coopérative, soit pour ses propres soins, soit auprès d'autres patients, soit pour le système de santé.

La légitimité du patient partenaire vient de son savoir expérientiel et des compétences qu'il a développées en lien avec sa propre expérience de la maladie et du parcours de soins. Les savoirs expérientiels des patients partenaires s'inscrivent en complément de la connaissance scientifique des professionnels de santé. Le patient partenaire peut ainsi devenir acteur à part entière au sein de l'équipe de soins, améliorer l'accompagnement des autres malades et participer à des projets collectifs.

Le Collège de la terminologie et de la langue française a travaillé à définir la notion de patient partenaire. Il propose la définition suivante :

Projet de définition, mars 2026 :

Patient partenaire

Personne qui, à partir des savoirs issus de son expérience de vie avec une maladie, un handicap, ou de l'accompagnement d'un proche, coopère avec les professionnels et les structures sanitaires ou médico-sociales pour améliorer la qualité des soins, les parcours et les organisations en santé.

Note : le patient partenaire peut également contribuer à l'accompagnement d'autres personnes, à la formation des professionnels, à la recherche et à la prévention.

Le patient partenaire est à distinguer du représentant des usagers. Un représentant des usagers a pour objectif principal de faire reconnaître et respecter les droits des patients et d'être force de proposition pour améliorer la qualité des soins et la fluidité des parcours. Il ne nécessite pas forcément d'expérience personnelle de la maladie ou des soins. Là où le patient partenaire intervient en tant qu'individu à partir de son vécu, le représentant des usagers agit au nom d'un collectif, avec une désignation formelle et une mission associative et représentative d'un intérêt collectif. **Patients partenaires et représentants des usagers sont complémentaires au sein la démocratie en santé.**

Fonctions et missions des patients partenaires

Le terme générique de « Patients partenaires » revêt des réalités différentes, selon le degré d'engagement, les missions et les domaines d'intervention des patients engagés dans les établissements de santé et le système de santé.

Typologie des patients partenaires



Fonctions	Missions
Patient partenaire de ses soins	Patient gérant activement sa maladie et prenant part aux décisions le concernant, en concertation avec l'équipe de soins. Son engagement concerne avant tout lui-même et favorise l'autonomie.
Patient accompagnateur / Pair-aidant	Patient ou ancien patient ayant une expérience de soins et des services de santé, qui mobilise ses savoirs et compétences acquis pour accompagner directement d'autres patients. Accueil / Accompagnement physique et pratique de nouveaux patients dans la structure de soins, lors de rendez-vous ou de parcours hospitaliers (oncologie, chirurgie orthopédique, bariatrique, dialyse, ophtalmologie, addictologie, santé mentale...) Partage de vécu et d'informations à travers des réunions d'échanges par exemple. Soutien au diagnostic et au parcours de soins / Soutien émotionnel, écoute, réassurance. Conseils pour la gestion au quotidien de la maladie / Aide à l'autonomisation et à mieux comprendre les traitements/les décisions médicales, à exprimer leurs besoins auprès des soignants... Aide les patients à être partenaires dans leurs soins et les professionnels à être en partenariat avec les patients.

	<i>Exemple de la pair-aidance en santé mentale</i> peut se traduire par l'accompagnement de patients dans leur parcours de soins, par l'écoute et le soutien des patients lors d'étapes-clés de son parcours (annonce du diagnostic par exemple), par des consultations en binôme avec un professionnel de santé... La fonction de Médiateur de Santé Pair se développe au sein des établissements de santé psychiatrique. Il participe à l'accompagnement, au soutien et à l'orientation des personnes au sein d'une équipe pluridisciplinaire en s'appuyant sur son parcours personnel de rétablissement de troubles psychiques et son expérience des services de santé mentale, pour contribuer positivement et de manière professionnelle au projet de soin, de vie et d'autonomisation des personnes prises en charge et/ou accompagnées. En savoir plus¹.
Patient formateur / Patient expert	Patient formateur : expert de la vie avec la maladie. Intervient dans la formation initiale ou continue des étudiants ou des professionnels de santé. Coconstruit et anime des séquences pédagogiques, partage son vécu. Sensibilise aux réalités du vécu patient. Facilite les échanges pratiques avec les étudiants ou soignants. Peut s'impliquer lors du parcours d'intégration des soignants. Patient expert : patient ayant reçu une formation spécifique, souvent en Education Thérapeutique du Patient et intervenant au sein des programmes d'ETP : Co-construction d'un programme structuré autour d'ateliers ETP (en savoir plus²) Accompagnement des patients Création et co-animation de groupes de parole ou d'ateliers Validation d'outils pédagogiques Participation aux staffs pluridisciplinaires.
Patient ressource	Patient ou ancien patient ayant traversé des épisodes de soins, qui apporte son regard et son expérience au service de l'organisation et l'amélioration des soins, des pratiques, des parcours, de l'information des patients et de projets d'établissement. Expertise sollicitée pour des groupes de travail ou pour adapter les dispositifs de soins. Peut participer en collaboration avec les professionnels à l'élaboration de questionnaires d'évaluation de l'expérience patient ou à la création d'outils pédagogiques, numériques à destination des usagers ou des professionnels ou encore à l'amélioration de la signalétique au sein de l'établissement.

¹ Exemple de fiche de poste de Médiateur de santé pair

² ETHNA & France Assos Santé, Guide à l'engagement des usagers partenaires en éducation thérapeutique. Comment s'y prendre ? 2025.

	Peut organiser des « focus group » sur une spécialité. Peut participer aux rendez-vous pluridisciplinaires, et contribuer aux évaluations des pratiques professionnelles. Peut faciliter la communication entre patients et équipes soignantes, agissant comme un relais pour améliorer la qualité et la personnalisation du parcours de soins.
Patient chercheur / co-chercheur	Patient ou ancien patient ayant traversé des épisodes de soins, qui apporte son regard et son expérience au service de la recherche. Participe à la co-construction et à l'évaluation de projets de recherche en santé. Intervient dans la méthodologie, le recueil de données et l'analyse, garantissant la pertinence du point de vue patient dans la production scientifique. Exemple : Expérimentation d'innovations numériques en santé.
Patient coordonnateur / Coach	Patient ou ancien patient ayant traversé des épisodes de soins Encadre et accompagne d'autres patients partenaires. Facilite leur intégration et leur pratique. Peut participer aux démarches qualité dans les établissements de santé.

Une même personne peut exercer plusieurs de ces rôles à des moments différents.

Un patient partenaire peut être également représentant des usagers et inversement.

Apports des patients partenaires – en synthèse



Témoignages

- Interview d'un patient partenaire intervenant dans un programme de réadaptation cardio vasculaire au centre de rééducation de la clinique d'Aressy : version [courte](#) / [longue](#).
- Intervention d'une patiente partenaire en oncologie lors de la Semaine de l'Expérience patient de l'Hospitalisation privée organisée par la FHP, juillet 2025 : [consulter](#)

Statut et professionnalisation des patients partenaires

Contrairement aux représentants des usagers, **il n'existe pas de cadre légal pour le partenariat patient**. Aussi, les patients partenaires ne disposent-ils pas d'un statut juridique national clairement défini, même si certains établissements commencent à intégrer ce profil de façon professionnalisée grâce à des formations reconnues.

Il n'existe pas non plus de formation obligatoire pour devenir patient partenaire, même si des formations universitaires se développent, souvent sous forme de Diplômes Universitaires, masters ou programmes spécifiques. Exemples : l'Université des patients à la Sorbonne Université qui forme des patients-experts depuis 2009, ou encore le D.U. partenariat patient-soignant à Montpellier Nîmes, Lyon, Nantes, Marseille... Ces formations permettent d'acquérir des compétences pratiques et méthodologiques en éthique, recherche, communication, démocratie sanitaire, éducation thérapeutique et savoir expérientiel pour intervenir comme patient partenaire, et participer aux instances de démocratie en santé. Ces formations durent généralement plusieurs jours à plusieurs mois.

Un cas particulier néanmoins, celui du patient expert : la formation est obligatoire pour intervenir dans des programmes d'éducation thérapeutique du patient.

Plusieurs statuts sont possibles au sein des établissements de santé :

- **La plupart des patients partenaires sont bénévoles**, parfois indemnisés pour leurs frais et leur temps dans le cadre de conventions avec les établissements de santé.
- **Ils peuvent être aussi salariés pour des missions précises** (salaire ponctuel ou pérenne : CDD/CDI), intégrés dans une équipe soignante et salariés de l'établissement ou d'une association partenaire.
- **Ils peuvent être aussi consultants ou intervenants extérieurs**, dans le cadre d'un contrat de collaboration ponctuelle (formation ou projets). Ils peuvent ainsi agir par l'intermédiaire d'associations de patients ou de réseaux, ce qui peut lui donner un statut juridique indirect (assimilé à un expert).

Le statut des patients partenaires reste évolutif, majoritairement basé sur le bénévolat avec une montée en professionnalisation (salaire) selon les établissements et les missions.

La HAS a publié en 2020 des [recommandations pour encourager l'engagement des usagers](#) dans les secteurs sanitaire et médico-social, et en 2023 un [guide sur l'engagement des usagers](#) dans des actions de partenariat qui, à défaut de cadre légal, donnent des recommandations en matière de formalisation des collaborations, notamment des trames de convention, qui ont été élaborées à destination des établissements de santé. La HAS publiera en juin 2026 un guide sur les patients partenaires, accompagné de quatre fiches-repères sur le patient-ressource, le patient-pair, le patient-formateur, et le patient-chercheur.

Où recruter des patients partenaires ?

- Parmi les patients participant ou ayant participé à des programmes d'Education Thérapeutique du Patient ;
- Auprès d'associations de patients ;
- Plusieurs formations universitaires existent. Elles peuvent constituer un vivier de patients partenaires.
